

Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE
UNEP/IG.14/8/Add.1
2 février 1979



Original: FRANCAIS

Réunion intergouvernementale des Etats riverains
de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état
d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée
et première réunion des Parties contractantes
à la Convention pour la protection
de la mer Méditerranée contre la pollution
et aux protocoles y relatifs

Genève, 5-10 février 1979

Propositions budgétaires du Directeur Exécutif
pour l'exercice 1979-1980 sur le coût
des activités du Plan d'action pour la Méditerranée
(Addendum)

* * *

Aux paragraphes 6 et 29 du document UNEP/IG.14/8 le Directeur Exécutif a
indiqué qu'il porterait à la connaissance des délégations participant à la
réunion du 5 au 10 février 1979, les changements et éléments nouveaux
intervenues ou apparus après la préparation du dit document en ce qui
concerne les taux de change et les taux d'inflation et présenterait
éventuellement à cette occasion, une révision des évaluations budgétaires.

En ce qui concerne les taux de change, les informations actuellement
disponibles conduisent à adopter les taux suivants:

- 36,5 drachmes pour un dollar (taux opérationnel des
Nations Unies au 1er Janvier 1979)
- 70 pesetas pour un dollar
- 4,25 francs français pour un dollar (taux opérationnel
des Nations Unies au 1er Février 1979)
- 1,68 francs suisses pour un dollar (taux opérationnel des
Nations Unies au 1er Février 1979)

En ce qui concerne les taux d'inflation, les estimations les plus récentes conduisent à modifier comme suit les taux précédents retenus:

- 13% en 1979 et 11% en 1980 en Espagne;
- 12% en 1979 et 10% en 1980 en Grèce;
- 10% en 1979 et 8% en 1980 à Monaco;

Les prévisions budgétaires ont été révisées en conséquence et se présentent globalement comme suit:

	Genève		Athènes	Barcelone	Madrid	Monaco
	1979	1980	1980	1980	1980	1980
TOTAL	2 975,00	2 606,00	2 631,00	2 617,50	2 649,30	2 658,00